

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :
05/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Absents : 3
Absents avec procuration : 3
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal
D.C.M : N° 10-5
Objet : Vente du tracteur accidenté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze novembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY. AGUILA

Absents excusés :
Mme GERARD (Proc. Mme AIMONE-CAT)
M. AMOUROUX (Proc. M. SANS)
M. EVIN (Proc. Mme GRANGE)

Mme DALLA-ZANNA a été élue secrétaire de séance.
Ouverture de la séance à 19 H 30

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le mini tracteur communal a subi de graves dommages lors de la chute dans le fossé jouxtant la station d'épuration.

Il ajoute que l'entreprise Rural 31 qui entretient les véhicules de la Commune, vue son ancienneté d'une trentaine d'années, juge que les frais de réparation vont être élevés et inopportuns.

Monsieur le Maire explique que Monsieur Archilla de Saint-Martory propose d'acquérir ce tracteur accidenté pour récupérer des pièces et en offre 300 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de ne pas engager des frais pour la réparation ;
- de répondre favorablement à la demande de Monsieur Archilla de Saint-Martory et d'accepter son offre d'achat à **TROIS CENTS EUROS (300 €)** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents d'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 19.11.2024

Pour copie conforme

En mairie, le 19 Novembre 2024

Le Maire,
Christian SANS

